

Compte rendu de la Commune de Senouillac
N° 26 du 9 Janvier 2018

Convocation : du 3 Janvier 2018

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoint, Sébastien ALAUZET, Lorraine FONVIELLE; Nicolas RAYNAL, Patricia VELLARINO, Grégory FABRE ; Nicolas TRICHAUD, Christine DURIEZ.

Absent : Emmanuel BISTES

Absente excusée : Manon ISSERTE

Secrétaire de Séance : Lorraine FONVIELLE

Procurations : Corine MALBERT à Sandra VICENTE ; Vincent CLASSINE à Lorraine FONVIELLE ; Véréna VOARINO à Patricia VELLARINO.

Approbation du dernier CR du conseil N° 25 du 12 décembre 2017.

Mot de Mr le Maire : Tout d'abord permettez-moi de vous souhaiter à nouveau tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, de santé avant tout et puis tout le reste ensuite, que nos projets puissent se réaliser dans de bonnes conditions et avec beaucoup de subventions.

Délibérations.

1. Demande de subvention pour l'aménagement de la traversée du village

Il est temps de commencer à déposer les dossiers de subvention pour l'aménagement du centre bourg. Et en priorité la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la date limite de dépôt est le 31 Janvier. Après une nouvelle présentation du plan de l'avant-projet pour explications, il est précisé comme indiqué lors de la cérémonie des vœux, que rien n'est encore figé, l'AP(avant-projet) préparé par la Sté Papyrus sur les propositions faites par la commission de travail, concerne l'aménagement et la mise en sécurité de la traversée du village ainsi que l'aménagement des espaces ludiques, sportifs et touristiques. Le montant des travaux est évalué à 643 818 HT y compris la maîtrise d'œuvre. Il est proposé de demander au titre de la DETR une aide de 30% des montants éligibles.

Dépenses		Recettes	
Etude topographique et avant projet	5 780,00 €		
Maitrise d'œuvre	30 000,00 €	DETR 30% du montant éligible	193 506,00 €
Espace intergénérationnel	272 857,00 €	Région 25% du montant éligible (Plafond 400 000?)	100 000,00 €
Équipement sportifs, Équipement ludique, détente, jardin d'enfants,		FDT 30% du montant éligible (plafond 114 000€)	35 000,00 €
Sécurisation abords de l'école et stationnement parents	64 480,00 €	Amendes de police 30% du montant éligible (plafond 70 000)	20 000,00 €
Stationnement 20 places, plateau surélevé, accessibilité, cheminement piétonnier		CAF	12 000,00 €

Carrefour et Parvis de l'église	184 105,00 €	Leader 20% du montant éligible	30 000,00 €
Aménagement accessibilité, pose de revêtement, mise en valeur église, espace repos.		Auto financement	256 357,90 €
Espace détente piétonnier et panoramique	93 580,00 €		
Cheminement piétonnier, accessibilité, espace vert, détente,			
Total HT	650 802,00 €		650 802,00 €
TVA	129 888,60 €		
TTC	780 690,60 €		

Il est rappelé l'importance de placer un passage piéton rue des Pavillons pour accéder à l'école depuis le chemin créé depuis l'avenue des Vignes.

Dans l'idéal, le début des travaux est prévu pour octobre 2018.

Vote : 13 pour.

2. Délibération modificative : budget annexe bâtiments locatifs

Lors de la création du budget initial "bâtiments locatifs", nous avons inclus le four du boulanger dans un chapitre non adéquat : le 040 (opération d'ordre et de transfert entre sections). Il faut affecter la dépense au chapitre 21 (immobilisation corporelle). La dépense reste dans le Programme 258 sous le compte 2158 (matériel et outillage technique).

Vote : 13 pour.

3. Approbation du Procès-verbal de mise à disposition des biens (complexe scolaire et périscolaire: école et garderie). Le transfert de la compétence scolaire et périscolaire entraîne de plein droit le transfert des biens nécessaires à la mise en œuvre de ces compétences. Cela concerne le transfert de l'actif (patrimoine) comme du passif (emprunts). La commune reste propriétaire du bien mis à disposition. L'agglo assume l'intégralité des droits et obligations du propriétaire, à savoir les dépenses d'entretien courant et les réparations nécessaires à la préservation des biens et équipements.

Vote : 13 pour.

4. Adhésion au groupement de commande pour le territoire pour l'année 2018

Suite à la fusion, l'agglo s'est dotée d'un service achat commande publique. Chaque commune a la possibilité, par convention d'adhérer par type de marché au service.

Une liste doit être soumise et approuvée par le conseil.

Après débat, le conseil souhaite adhérer au service achat commande publique aux services suivants :

Fourniture des équipements de Protection individuelles (9 pour, 3 abs, 1 contre) ;

Fourniture de voirie : Unanimité ;

Assurances complémentaires santé prévoyance : Unanimité (déjà en place)

Acquisition matériel programme zéro produit phyto : Unanimité

Fourniture de ramettes de papiers : Unanimité

Vérification électrique et périodique des bâtiments et des jeux extérieurs. (non concerné)

Et propose une élue référente : Sandra Vicente ; suppléant : Sébastien Alauzet.

5. Convention d'entretien des postes de relevages.

La St Bruel nous propose un contrat d'entretien des postes de relevage (route de Laval, au Bourdet et les deux des nouveaux étangs de lagunage). C'est une convention sur trois ans et renouvelable par tacite reconduction. Il est proposé un nettoyage des postes à hauteur de deux fois par an, pour un tarif de 500HT.

Vote : 13 pour

Questions diverses.

- Nous avons reçus un avis favorable pour l'obtention d'une subvention supplémentaire de la part de la région. Au titre de l'espace santé partagé. Le montant attribué est de 21 000€.
- Le petit agenda qui devait être réalisé en fin d'année est annulé, l'entreprise "n'aurait" pas trouvé suffisamment d'annonceurs. La commission communication va se charger de réaliser le « guide du Senuillacois », d'où l'appel sur le bulletin municipal de Décembre.
- Nicolas Trichaud propose d'organiser un concours photos de la commune aux différentes saisons, et d'utiliser les photos gagnantes pour illustrer la lettre d'information, la page Facebook et le site internet de la mairie.

Il faudrait peut-être proposer un prix pour le gagnant. Dans ce cas, il faudrait plutôt proposer un concours par semestre : printemps-été ; automne-hiver, par exemple. Proposer un règlement, avoir un jury, chercher des sponsors...

Gilles Fort en profite pour faire part de son idée d'organiser une exposition autour du centenaire de 14-18.

- Christine Duriez : Regrette de ne pas avoir eu le temps de corriger le bulletin et de donner ses impressions avant qu'il ne soit imprimé. Elle précise aussi que sur l'article du bulletin municipal au sujet du lavoir de Mauriac : « devant l'ampleur de la tâche » : c'était un problème de courte durée du chantier (trois semaines), et non du travail des jeunes. Bernard Ferret répond que c'était bien dans ce sens qu'il avait vu la chose. Autre question : l'église : fait-elle partie du patrimoine ? si oui, est-il prévu de repeindre la porte et de réparer les gouttières car sur un côté, il y a des fuites et de l'eau rentre, d'après elle Il faut réparer les goulottes de descente.

Gilles Fort répond avec programme des travaux 2018 à l'appui que cela est bien prévu pour la porte d'entrée de l'église mais également pour la réfection de la croix. Pour ce qui est des gouttières Bernard FERRET précise que les histoires de gouttières à la sacristie commencent à être récurrentes et qu'il est nécessaire d'être présent lors des fortes pluies afin d'en connaître vraiment la cause et d'y remédier car divers petits travaux ont déjà été entrepris.

Fin du conseil : 22h45